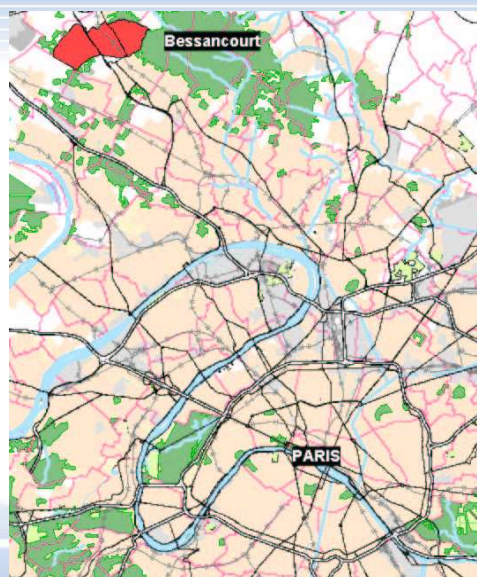


Aménagement pour circulation douce

Commune de Bessancourt

Département du VAL d'OISE
7621 habitants

Maire : Jean Christophe POULET



Contexte

La commune se trouve à 12 kilomètres de la préfecture de Cergy-Pontoise et à 25 kilomètres de Paris. Elle appartient au département du Val d'Oise, canton de Taverny

Différentes zones d'habitat composent la ville, notamment le vieux bourg et une zone d'habitat collectif et individuel datant des années 60.

Pour créer des liens entre les quartiers et conserver une certaine qualité de vie, la commune a souhaité favoriser le développement des déplacements doux.

Élément déclencheur

Les caractéristiques rurales de Bessancourt favorisent l'utilisation de la voiture, elle est le mode de transport prédominant.

Afin de renverser cette tendance du tout voiture, la municipalité consciente de l'enjeu environnemental pour ses administrés, pleinement adhérente à une maîtrise de son accidentologie, a souhaité mettre en place plusieurs initiatives, comme :

1. la création de pistes cyclables,
2. la sensibilisation des jeunes à la bonne pratique du vélo,

3. la mise en place d'un concours d'affiches intercommunal ayant pour thème « la sécurité routière ».

Objectifs principaux

Les objectifs de sécurisation des piétons, de réduction de la vitesse, d'organisation du stationnement et d'incitation à l'utilisation d'itinéraires doux ont guidé l'élaboration des premiers aménagements.

- Favoriser et valoriser le réseau de circulations douces
- Améliorer la lisibilité de circulations et la hiérarchisation des voies afin d'orienter le flux de circulation vers les grands axes
- Favoriser la circulation sécurisée sur une voie réservée aux cyclistes

Détail de l'action

1. Une piste cyclable reliant le bourg au collège a été créée.

Afin d'identifier et de sécuriser les itinéraires vélo, une signalétique adaptée sera installée sur l'ensemble de la commune.

Un dispositif de stationnement de huit vélos va être installé à l'entrée du quai de la gare de Bessancourt.

2. Une plaquette de sensibilisation à la conduite en vélo (« Vrai-faux »)

indiquant les règles à suivre pour bien rouler à vélo a été distribuée à près de 3000 collégiens scolarisés dans les quatre communes du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) (Beauchamp, Bessancourt, Taverny, Saint-Leu-la-Forêt). Des actions de prévention ont été menées par la police municipale en direction de ce public.

3. Depuis deux ans, un concours d'affiche sur le thème de la sécurité routière a été lancé auprès des élèves d'écoles élémentaires, des collégiens et des jeunes fréquentant les structures socio-éducatives des quatre communes du CISPD. La 2^e édition a remporté un franc succès : 108 affiches ont été envoyées au jury, réalisées par 432 enfants et jeunes. Les affiches choisies par le jury ont été primées le 21 juin 2007 et leurs auteurs ont reçu des prix. Les trois affiches récompensées ont été apposées dans les abribus des quatre communes durant l'été.



Montage

1. Une partie des travaux de la piste cyclable ont été réalisés en partenariat avec le Conseil général et la Région.

Un dispositif de stationnement de huit vélos va être installé à l'entrée du quai de la gare de

Bessancourt, en partenariat avec la SNCF.

2. Les actions de sensibilisation ont été menées dans le cadre du CISPD et les actions de terrain ont été effectuées par la police municipale.
3. Le règlement du 3^e Concours d'affiches est envoyé par le coordinateur CISPD dans les structures accueillant des enfants début octobre.

Date de réalisation

1. La piste cyclable reliant le centre-bourg et le collège a été achevée en octobre 2006.
2. Les actions de sensibilisation à la pratique du vélo auprès des collégiens ont été effectuées l'an passé.
3. Le concours d'affiches en est déjà à sa 3^e édition ; les prochains prix seront remis en juin 2008.

Bilan

1. Aucune évaluation n'a été effectuée sur l'utilisation des pistes cyclables à l'heure actuelle.
2. Environ 3000 collégiens ont pu bénéficier d'une sensibilisation aux conduites de sécurité en vélo.
3. Le nombre d'enfants participants au concours d'affiches entre les deux éditions a été multiplié par quatre.

Coût et financement

1 200 000 € HT pour les pistes cyclables, en partie subventionnées par la Région et le Département
500 € pour le concours d'affiches et l'impression des affiches primées.

Qui contacter

Thierry Aristhène
01 30 40 44 39
thierry.aristhene@ville-bessancourt.fr